


**- TERRE D'Émeraude Communauté -**  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**DÉLIBÉRATION N°002/2023**

Envoyé en préfecture le 03/03/2023  
Reçu en préfecture le 03/03/2023  
Publié le   
ID : 039-200090579-20230301-D\_2023\_002-DE

**SÉANCE DU 1<sup>er</sup> MARS 2023**

Nombre de Conseillers

En exercice : 116

Titulaires présents : 85

Suppléants présents : 5

Pouvoirs : 9

Date de convocation :

23/02/2023

Date d'affichage :

03/03/2023

Votants :	99	Pour :	99	Contre :	0	Abstentions :	0
-----------	----	--------	----	----------	---	---------------	---

L'an deux mille vingt-trois, le premier mars, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle François TRUFFAUT de Moirans en Montagne, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

**Délégués titulaires présents (85) :**

AYMONIER Gaëtan ; BAILLY Hervé ; BAILLY Jacques ; BAILLY Thierry ; BANDERIER Dominique ; BARIOD Denis ; BAUDIER Stéphanie ; BELLAT Stéphane ; BENIER ROLLET Claude ; BENOIT Jérôme ; BLASER Michel ; BOISSON Jean Pierre ; BOISSON Laurence ; BONDIER Jean-Robert ; BONIN Robert ; BOURGEOIS Rachel ; BOURGEOIS Josette ; BOZON Fabienne ; BRUNET Hervé ; BUCHOT Jean-Yves ; BUNOD Remy ; CALLAND Jacques ; CAPELLI Sophie ; CAPPELLI Célestin ; CATTET Jean-Luc ; CHAMOUTON Patrick ; CHATOT Patrick ; CLOSCAVET Marie-Claire ; COLIN Gwenaël ; CORAZZINI Sylvie ; DALLOZ Jean-Charles ; DAVID Lauriane ; DEPARIS-VINCENT Christelle ; DEVAUX Catherine ; DUBOCAGE Françoise ; DUTHION Jean-Paul ; ETCHEGARAY Josiane ; FAGUET Jean-Jacques ; FAVIER Jean-Louis ; GAMBÉY Olivier ; GAUTHIER PACOUD Sandrine ; GEAY David ; GERMAIN Christophe ; GIROD Franck ; GRAS Françoise ; GUILLOT Evelyne ; HOTZ Richard ; HUGONNET Franck ; HUGUES Guy ; JACQUEMIN Pierre ; JAILLET Bernard ; LACROIX Serge ; LAVRY Dominique ; LONG Grégoire ; LUSSIANA Eddy ; MAILLARD Jean-Claude ; MARQUES Patrick ; MILLET Jacqueline ; MILLET Michel ; MOREL Denis ; MOREL-BAILLY Héléne ; NEVERS Jean-Claude ; PARIS Robert ; PERRIN Alexandre ; PIETRIGA Guy ; POURCELOT Anaïs ; PRELY Fabrice ; PROST Philippe ; RASSAU Jean-Noël ; REBREYEND COLIN Micheline ; RETORD Dominique ; REVOL Hervé ; REYDELLET DELORME Emmanuelle ; ROUX Nathalie ; ROZEK Evelyne ; RUDE Bernard ; SCHAEFFER Catherine ; SERVIGNAT Odette ; STEYAERT Frank ; THOMAS Rémi ; TISSOT Isabelle ; VACELET Jean-Marie ; VENNÉRI PARE Sandra ; VIAL Jacques ; VUITTON Antoine.

**Délégués suppléants présents (5) :** GIBOZ Brigitte ; JULLEROT Pascal ; MAURON Francine ; PARTY Annick ; RIQUOIS Jean-Pierre.

**Excusés ayant donné pouvoir (9) :** BELPERRON Pierre-Rémy à BOZON Fabienne ; BOILLETOT Jean-Marc à DUTHION Jean-Paul ; CASSABOIS Yannick à PROST Philippe ; DUFOUR Christiane à BAILLY Hervé ; GROSDIDIER Jean Charles à LONG Grégoire ; GUERIN Jean Luc à GIROD Franck ; HALBOURG Bertrand à PIETRIGA Guy ; PANISSET Marilyne à CHATOT Patrick ; PAIN Michel à BRUNET Hervé.

**Excusés :** CATILAZ Christophe ; DE MERONA Bernard (représenté par PARTY Annick) ; CAILLON Gérard (représenté par RIQUOIS Jean-Pierre) ; JOURNEAUX Cyrille ; LANCELOT Catherine (représentée par GIBOZ Brigitte) ; LARUADE Laurent (représenté par JULLEROT Pascal) ; RAVIER Pascal (représenté par MAURON Francine) ; VILLESSECHE Anne.

**Absents :** ANDREY Patrick ; ARTIGUES Damien ; BIN Richard ; BRIDE Frédéric ; CIOE Bruno ; DUFOUR Anne ; DUMONT GIRARD Philippe ; FATON Patrice ; GROS-FUAND Florence ; LAMARD Philippe ; MOREL Alain ; MORISSEAU Gilles ; PAGET Jean-Marie ; PIERREL Stéphane.

**Secrétaire de séance :** GIROD Franck.

**Objet : CONSEIL COMMUNAUTAIRE – Rendu compte des délégations du Président**

Rapporteur : Philippe PROST

**Le RAPPORTEUR,**

## EXPOSE

Que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article L. 5211-10) permettent au Conseil Communautaire de déléguer au Président un certain nombre de décisions. Aussi, et dans le souci de favoriser une bonne administration intercommunale pour ce qui concerne les actes de gestion courante de la Communauté de communes, afin de tendre vers une plus grande efficacité de l'action publique, Monsieur le Président présente les décisions prises dans le cadre de sa délégation, à savoir :

- DE DELEGUER l'exercice du droit de préemption urbain à la Commune de Lavancia-Epercy pour la parcelle cadastrée ZB n° 0330, sise Vers la Croix, Lavancia-Epercy afin de permettre la réalisation d'un projet communal ayant pour vocation de proposer une aire de covoiturage proche de la route départementale. Cette aire sera équipée de bornes de recharges électriques dédiées aux véhicules.
- D'APPROUVER les termes des avenants Convention d'Objectifs et de financement Bonus entre la Caisse d'Allocations Familiales du Jura et Terre d'Émeraude Communauté, pour le versement d'aides financières dans le cadre de la gestion du RPE de Moirans, du multi accueil de Moirans, des accueils de loisirs d'Orgelet, Poids de Fiole, La Chailleuse, Arinthod, Aromas, Thoirette et Saint-Julien.
- D'APPROUVER le contrat de production et de livraison de repas proposé par la POSTE à compter du 1er janvier 2023 pour assurer la livraison des repas des personnes âgées à domicile depuis la fermeture du Centre des Crozats à Uxelles pour les personnes non prises en charge directement par le SICOPAL.
- DE SOLLICITER une subvention auprès de la Fédération Française de Football pour la mise en conformité du banc de touche du terrain du stade intercommunal de Moirans-en-Montagne et de s'engager à autofinancer la part qui ne serait par obtenue au titre de la subvention pour l'achat de modules à hauteur de 4 527,00 € HT.
- D'APPROUVER un avenant aux contrats de prêts dans le cadre du transfert par le SIAVD à Terre d'Émeraude Communauté
- D'APPROUVER les termes de la convention de partenariat entre la Communauté de communes Terre d'Émeraude Communauté et les écoles de Lavancia et de Vaux-les-Saint-Claude définissant les modalités d'emprunt de documents et d'accès à la médiathèque intercommunale de Moirans-en-Montagne.
- D'APPROUVER les participations d'équilibre du Budget Principal et Budgets Annexes à hauteur de 230 000,00€ au Budget Principal et 70 000,00€ au Budget Annexe centre Uxelles.
- D'APPROUVER les termes des conventions de partenariat entre les collèges de Terre d'Émeraude Communauté et le secteur jeune afin que l'intervenant accueille les collégiens

volontaires lors de la pause méridienne sur des jours définis par les conventions, durant toute l'année scolaire.

- D'APPROUVER les termes de la convention de partenariat pour la mutualisation des moyens de transport avec le collège Xavier Bichat pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2023 étant donné que la société MBFC ne peut pas facturer directement le collège.
- D'APPROUVER les termes de l'avenant à la convention de fonctionnement du complexe sportif du collège d'Arinthod dans l'attente de la nouvelle convention qui prendra effet au 01 avril 2023.
- DE CONCLURE un avenant au marché public d'approvisionnement en combustible bois pour la chaufferie d'Arinthod avec une augmentation de 10% du montant du marché initial suite à la hausse du prix de l'énergie.

**Le BUREAU COMMUNAUTAIRE**, dans sa séance du 21 février 2023 a émis un avis favorable.

**Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré,

### DÉCIDE

**DE PRENDRE ACTE** de l'exercice de ses délégations par le Président.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les  
membres présents.

Pour extrait conforme,

  
Le Président



Envoyé en préfecture le 03/03/2023

Reçu en préfecture le 03/03/2023

Publié le



ID : 039-200090579-20230301-D\_2023\_002-DE

